

Pôle ingénierie et gestion techniques  
Direction Architecture Patrimoine Energies Véhicules  
Affaire suivie par : Sabrina LE BOURSICOT

Lorient

**Objet : Cession pour destruction de quatre bus**

Vu les dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour procéder à la cession des biens mobiliers,

**DECISION**

Article 1 : Lorient Agglomération décide de procéder à l'aliénation des véhicules affectés à la direction des Transports (CTRL) suivants, pour un montant de vente indiqué dans le tableau ci-dessous, à la société Guyot Environnement, ZAC du Porzo, 56700 KERVIGNAC (Siret 49328696700051).

Immatriculation	N° parc CTRL	Marque	Modèle	Date mise en circulation	Montant vente
3736 YC 56	341	IRISBUS	Agora Articulé	20/10/2005	110 € net / tonne (roulant)
3727 YC 56	343	IRISBUS	Agora Articulé	20/10/2005	110 € net / tonne (roulant)
3724 YC 56	345	IRISBUS	Agora Articulé	20/10/2005	110 € net / tonne (roulant)
4684 YR 56	351	IRISBUS	Citelis Articulé	31/07/2007	60 € net / tonne (enlèvement inclus - non roulant)

Article 2 : Le produit de cette aliénation sera porté à l'imputation budgétaire suivante : 77/775/A025 (budget 02).

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération et Monsieur le Trésorier de Lorient Collectivités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**Fabrice LOHER**